

# France Relance, France 2030, Programme d'investissement d'avenir

Principaux dispositifs de soutien à l'investissement  
et à l'innovation dans l'industrie

FRANCE  
INDUSTRIE



Décembre 2021

**Ce document recense les principaux dispositifs de soutien à l'investissement et à l'innovation dans l'industrie issus de France Relance, de France 2030 ou du Programme d'Investissement d'Avenir.**

## **Table des matières**

<b><u>Industrie du futur</u></b>	<b>Page 3</b>
<b><u>Transition écologique et décarbonation</u></b>	<b>Page 5</b>
<b><u>Transport et mobilité</u></b>	<b>Page 12</b>
<b><u>Numérique et télécommunications</u></b>	<b>Page 13</b>
<b><u>Santé</u></b>	<b>Page 14</b>
<b><u>Energie et stockage</u></b>	<b>Page 15</b>
<b><u>Ville durable</u></b>	<b>Page 17</b>
<b><u>Alimentation &amp; systèmes et équipements agricoles</u></b>	<b>Page 18</b>
<b><u>Aéronautique et spatial</u></b>	<b>Page 19</b>
<b><u>Innovation</u></b>	<b>Page 20</b>



# Industrie du futur

Dispositifs	Thématiques	Éléments de calendrier	Aides envisageables	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
<p><b>AMI Soutien à l'offre de solutions pour l'industrie du futur</b></p> <p>Plus de détails <a href="#">ici</a></p> 	<p>Le présent Appel à manifestation d'intérêt vise à identifier les projets de développement de nouvelles solutions pour l'industrie</p>	<p>Ouvert jusqu'au <b>14 janvier 2022</b></p>	<p>Cet AMI sera suivi d'un Appel à projets dont l'enveloppe s'élève à 400 M€</p>	<p>Dépôt des dossiers sur le site de la Direction Générale des Entreprises (<a href="#">lien</a>)</p> <p>Contact : <a href="mailto:offre-industriedufutur-2030.dge@finances.gouv.fr">offre-industriedufutur-2030.dge@finances.gouv.fr</a></p>	<p><u>Projets d'investissements de RDI et d'industrialisation sur des briques stratégiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projets collaboratifs regroupant plusieurs briques technologiques (e.g. robotique, IA, cloud, 5G) afin de proposer des solutions intégrées de transformation vers l'usine 4.0</li> <li>- Projets individuels innovants ciblant le développement de briques technologiques et leur intégration en lien avec les filières utilisatrices</li> <li>- Projets collectifs ou individuels associant offreurs et demandeurs</li> <li>- Projets de création et d'extension d'unités de production et/ou de centres de R&amp;D</li> </ul> <p><u>Des projets et/ou plateformes d'excellence académique et de transfert technologique</u></p> <p><a href="#">📄 Cahier des charges</a></p>
<p><b>Logistique 4.0</b></p> <p>Plus de détails <a href="#">ici</a></p>	<p>Cet AAP cible 3 besoins :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La digitalisation des chaînes logistiques</li> <li>- La transition vers des chaînes logistiques écologiquement durables</li> <li>- L'automatisation des chaînes logistiques</li> </ul>	<p>AAP ouvert jusqu'au <b>15 mai 2022</b></p> <p>1er relevé: le 15/02/2022 à 12h00 (avec clôture pré-dépôt le 15/12/2021)</p> <p>2ème relevé: le 15/05/2022 à 12h00 (avec clôture pré-dépôt le 15/03/2022)</p>	<p>Aides sous la forme de subventions et d'avances remboursables.</p> <p>Coût total du projet : 2 M€ minimum pour grandes entreprises et projets collaboratifs. 1 M€ minimum pour les PME et ETI</p>	<p>Instruction conduite par l'ADEME</p> <p>Contact : <a href="mailto:aap.pia4.logistique4.0@ademe.fr">aap.pia4.logistique4.0@ademe.fr</a></p>	<p><u>Les projets pourront être de plusieurs types :</u></p> <p>Développement de briques technologiques, pouvant aller jusqu'à une preuve de concept;</p> <p>Développement d'un système global innovant ou intégrant des briques innovantes, pouvant aller jusqu'à une phase de démonstration industrielle;</p> <p>Expérimentation d'un système innovant dans le cadre d'un démonstrateur territorial permettant de valider la pertinence technico-économique de la solution en usage représentatif.</p> <p><a href="#">📄 Cahier des charges</a></p>



# Industrie du futur

Dispositifs	Thématiques	Éléments de calendrier	Aides envisageables	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
<p><b>Appel à manifestation d'intérêt « Territoires d'industrie 4.0 : anticiper les compétences de demain »</b></p> <p>Plus de détails <a href="#">ici</a></p>	<p>L'AMI vise à anticiper les compétences de demain » visant à appuyer la concrétisation de 20 projets autour de l'industrie 4.0 dans les territoires.</p>	<p>Ouvert jusqu'au <b>31 mars 2022</b></p>	<p>Le soutien pourra prendre la forme de cofinancement d'ingénierie, d'amorçage et de financement d'investissements immatériels et matériels.</p>	<p>Instruction conduite par la Délégation aux Territoires d'Industrie, la Banque des Territoires et Bpifrance</p> <p>Contact : <a href="mailto:alexandre.masse@territoires-industrie.gouv.fr">alexandre.masse@territoires-industrie.gouv.fr</a></p>	<p>Est éligible pour candidater tout porteur d'un projet de centre de formation aux métiers et techniques industriels pouvant ouvrir pour la rentrée 2022. Sont donc éligibles par exemple, un industriel ou un réseau d'industriels, une structure privée (SAS, SA, Association, SCIC), une CCI, un organisme de formation une fédération ou une de ses branches, un établissement public de formation (université, lycée...), un CFA.</p> <p><a href="#">📄 Cahier des charges</a></p>
<p><b>Accompagnement 10.000 PME et ETI industrielles vers l'industrie du futur</b></p> <p>Plus de détails <a href="#">ici</a></p>	<p>Ce plan permet notamment aux PME et ETI d'être accompagnées, sous la forme d'une aide au conseil, pour accélérer leur transformation vers l'industrie du futur.</p>	<p>Ouvert jusqu'au <b>31 décembre 2023</b></p>	<p>L'aide prendra la forme de subventions de prestations de conseil.</p>	<p>Offres d'accompagnement mises en place en région.</p> <p><a href="#">Auvergne-Rhône-Alpes</a> <a href="#">Bourgogne-Franche-Comté</a> <a href="#">Bretagne</a> <a href="#">Centre-Val-de-Loire</a> <a href="#">Corse</a> <a href="#">Grand Est</a> <a href="#">Hauts-de-France</a> <a href="#">Île-de-France</a> <a href="#">Nouvelle-Aquitaine</a> <a href="#">Normandie</a> <a href="#">Occitanie</a> <a href="#">Pays de la Loire</a> <a href="#">Provence-Alpes-Côte-d'Azur</a></p>	<p>Les accompagnements de transformation sont ouverts aux PME et ETI de tous les secteurs industriels confondus, dans toutes les régions. L'accompagnement porte à la fois sur la maîtrise des technologies de l'industrie du futur et sur la modernisation de leurs usines.</p>



# Transition écologique et décarbonation

Dispositifs	Thématiques	Éléments de calendrier	Aides envisageables	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
<p><b>Amélioration de l'efficacité énergétique dans l'industrie</b></p> <p>Plus de détails <a href="#">ici</a></p> <p>Dispositif encore peu utilisé</p>	<p>Aide en faveur des investissements de décarbonation des outils de production industrielle</p>	<p>Ouvert jusqu'au <b>31 décembre 2022</b></p>	<p>Les projets doivent porter sur un montant d'investissement inférieur à 3 M€. Liste des <b>18 équipements éligibles</b> et niveaux de subvention précisés dans l'<a href="#">arrêté</a> du 07/11/2020.</p>	<p><b>GUICHET SIMPLIFIÉ</b></p> <p>Le dispositif est géré par l'Agence de services et de paiement (ASP), qui reçoit et instruit les demandes de subvention, puis verse les aides.</p> <p>Contact : <a href="mailto:industrieEE-decarbonation@asp-public.fr">industrieEE-decarbonation@asp-public.fr</a></p>	<p>Matériels de récupération de force ou de chaleur. Matériels destinés à l'amélioration du rendement énergétique d'appareils ou d'installations. Matériels moins émetteurs de gaz à effet de serre, alternatifs à des matériels ou des procédés alimentés par des énergies fossiles.</p> <p><a href="#">Notice d'information</a></p>
<p><b>« Solutions innovantes pour l'amélioration de la recyclabilité, le recyclage et la réincorporation des matériaux »</b></p> <p>Plus de détails <a href="#">ici</a></p>	<p>Cet AAP a pour objectif de lever les verrous limitant le développement du recyclage, d'élaborer et lancer des dispositifs de soutien à l'offre et à la demande de matières premières de recyclage (MPR), étroitement interconnectées, et d'accompagner par des mesures complémentaires le déploiement des solutions innovantes.</p>	<p>Ouvert jusqu'au <b>26 juillet 2022</b></p>	<p>Aides sous la forme de subventions et d'avances remboursables.</p>	<p>Instruction conduite par l'ADEME</p> <p>Contact : <a href="mailto:aap.ecocirc@ademe.fr">aap.ecocirc@ademe.fr</a></p>	<p><u>Thématiques ouvertes</u> : technologies de tri / recyclage des plastiques / recyclage des métaux stratégiques <u>Thématiques à venir (1er trimestre 2022)</u> : recyclage des papiers/Cartons, recyclage des textiles, recyclage des composites.</p> <p><a href="#">Cahier des charges</a></p>



# Transition écologique et décarbonation

Dispositifs	Thématiques	Éléments de calendrier	Aides envisageables	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
<p><b>Développement d'une filière française de carburants aéronautiques durables</b></p> <p>Plus de détails <a href="#">ici</a></p>	<p>Cet AAP s'inscrit dans la stratégie d'accélération « Produits biosourcés et biotechnologies industrielles - Carburants durables » et plus particulièrement dans son axe « Poursuivre le soutien à la recherche et à l'innovation sur les carburants durables, et principalement ceux destinés à l'aérien ».</p>	<p>AAP ouvert jusqu'au <b>29 avril 2022</b></p>	<p>Aides sous la forme de subventions et d'avances remboursables.</p>	<p>Instruction conduite par l'ADEME</p> <p>Contact : <a href="mailto:aap.biocarb@ademe.fr">aap.biocarb@ademe.fr</a></p>	<p><u>Priorités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les travaux d'ingénierie de process nécessaires pour engager un projet de production de carburants aéronautiques durables</li> <li>- La démonstration de procédés de production de biocarburants aéronautiques durables</li> </ul> <p><a href="#">📄 Cahier des charges</a></p>
<p><b>Briques technologiques et démonstrateurs – Hydrogène vert</b></p> <p>Plus de détails <a href="#">ici</a></p>	<p>Vise à développer ou améliorer les composants et systèmes liés à la production et au transport d'hydrogène, pour des applications de transport ou de fourniture d'énergie.</p>	<p>Appel à projets ouvert jusqu'au <b>31 décembre 2022</b></p>	<p>Subventions et avances remboursables.</p> <p>L'AAP vise des projets dont le coût total dépasse 2M€ pour les axes 1, 2 et 3 ou 5M€ pour l'axe 4.</p> <p>Coûts éligibles et aides précisées dans le cahier des charges.</p>	<p>Instruction conduite par l'ADEME</p> <p>Contact : <a href="mailto:aap.h2@ademe.fr">aap.h2@ademe.fr</a></p>	<p>Les projets devront s'inscrire dans au moins un des quatre axes présentés ci-après :</p> <p>Axe 1 - Briques technologiques : composants et systèmes innovants</p> <p>Axe 2 - Pilotes (ou premières commerciales) innovants industriels et réseaux, fourniture temporaire ou localisée d'énergie</p> <p>Axe 3 - Conception et démonstration de nouveaux véhicules</p> <p>Axe 4 - Grands démonstrateurs d'électrolyse</p> <p><a href="#">📄 Cahier des charges</a></p>
<p><b>Objectif Recyclage PLASTiques</b></p> <p>Plus de détails <a href="#">ici</a></p>	<p>Cet AAP vise à soutenir financièrement l'intégration de matières plastiques recyclées par les plasturgistes ou transformateurs qui effectuent la transformation de la matière première en produits.</p>	<p>Ouvert jusqu'au <b>15 sept. 2022</b></p>	<p>A destination des petites et moyennes entreprises.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Aides aux diagnostics et études de faisabilité</li> <li>&gt; Aides à l'investissement</li> </ul>	<p>Opéré par l'ADEME.</p> <p>Contacts en région précisés dans le cahier des charges (<a href="#">lien</a>).</p>	<p>Les projets devront ainsi porter sur :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. l'utilisation de matières plastiques recyclées en complément ou substitution de plastique vierge ;</li> <li>2. la pérennisation d'intégration de matières plastiques recyclées par les entreprises (adaptation de la chaîne de production, approvisionnement de proximité, etc.).</li> </ol> <p><a href="#">📄 Cahier des charges</a></p>



# Transition écologique et décarbonation

Dispositifs	Thématiques	Éléments de calendrier	Aides envisageables	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
<p><b>Tremplin pour la transition écologique des PME</b></p> <p>Plus de détails <a href="#">ici</a></p>	<p>L'objectif de cette mesure est d'accompagner la transition écologique du parc des entreprises TPE/PME.</p>	<p>Dispositif ouvert <b>jusqu'à la fin de l'année 2021</b></p>	<p>Aides forfaitaires pour des investissements ou financements d'études.</p> <p><b>L'opération ne doit pas avoir commencé ou ne doit pas avoir donné lieu à des engagements fermes.</b></p>	<p>Opéré par l'ADEME.</p>	<p><a href="#">Liste des actions éligibles</a></p> <p><a href="#">Conditions d'éligibilité et de financement</a></p>
<p><b>Projets de recherche, de développement ou d'innovation</b></p> <p>Plus de détails <a href="#">ici</a></p>	<p>Projets de RDI dont la thématique ne correspond à aucun appel à projets actuellement ouvert sur la plateforme de l'ADEME.</p>	<p>Dispositif ouvert <b>jusqu'à la fin de l'année 2021</b></p>	<p>Subventions et aides remboursables.</p> <p><b>L'opération ne doit pas avoir commencé ou ne doit pas avoir donné lieu à des engagements fermes</b> (marché signé, commande signée, devis accepté...).</p>	<p>Opéré par l'ADEME. Contacter au préalable les directions régionales de l'ADEME</p>	<p>Projet pour avancer la recherche en lien avec la Transition énergétique et environnementale.</p> <p><a href="#">Conditions d'éligibilité et de financement</a></p>
<p><b>Prêts verts ADEME-Bpifrance</b></p> <p>Plus de détails <a href="#">ici</a></p>	<p>Cofinance les programmes d'investissement d'entreprises visant à maîtriser et diminuer les impacts environnementaux des procédés.</p>	<p>Pas de date limite</p>	<p>Prêts de 10.000 à 500.000 €</p>	<p>Opéré par l'ADEME et Bpifrance.</p> <p>Contacts en région (<a href="#">lien</a>).</p>	<p>Démarches d'économie circulaire, investissements dans la mobilité à zéro carbone pour les salariés et marchandises et innovations pour mettre sur le marché des produits ou des services en matière de protection de l'environnement et/ou permettant une réduction de la consommation d'énergie</p>
<p><b>Financement d'installations de méthanisation (injection, cogénération, chaleur)</b></p> <p>Plus de détails <a href="#">ici</a></p>	<p>Soutien à l'investissement dans des installations de méthanisation pour la production d'une énergie renouvelable à partir de déchets ou de matières organiques.</p>	<p>Dispositif ouvert <b>jusqu'à la fin de l'année 2021</b></p>	<p>Aides forfaitaires par unité de capacité de production annuelle (€/MWh).</p> <p><b>L'opération ne doit pas avoir commencé ou ne doit pas avoir donné lieu à des engagements fermes.</b></p>	<p>Opéré par l'ADEME</p>	<p>Unités de méthanisation avec cogénération ou injection de biométhane</p> <p>Stations d'épuration urbaines (STEU)</p> <p><a href="#">Conditions d'éligibilité et de financement</a></p>



# Transition écologique et décarbonation

Dispositifs	Thématiques	Éléments de calendrier	Aides envisageables	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
<p><b>Aides pour le réemploi, la réduction et la substitution des emballages et contenants, notamment en plastique à usage unique</b></p> <p>Plus de détail <a href="#">ici</a></p>	<p>Soutien au financement de solutions pour diminuer les emballages plastiques mis sur le marché et favoriser le réemploi des emballages.</p>	<p>Dispositif ouvert <b>jusqu'à la fin de l'année 2021</b></p>	<p>Les études et expérimentations peuvent être aidées jusqu'à 70 %. L'aide aux investissements peut aller jusqu'à 55 %.</p> <p><b>L'opération ne doit pas avoir commencé ou ne doit pas avoir donné lieu à des engagements fermes.</b></p>	<p>Opéré par l'ADEME</p>	<p>Etudes, expérimentations préalables à un investissement ou investissements pour la substitution des emballages et contenants en plastique notamment à usage unique et pour le réemploi des emballages et contenants.</p> <p><a href="#">Conditions d'éligibilité et de financement</a></p>
<p><b>Investissements d'écoconception pour améliorer la performance environnementale des produits et services</b></p> <p>Plus de détail <a href="#">ici</a></p>	<p>Soutien à l'investissement dans la production et la commercialisation d'un nouveau produit ou service éco-conçu (secteurs Alimentaire, Numérique, Mode ainsi que tous secteurs)</p>	<p>Dispositif ouvert <b>jusqu'à la fin de l'année 2021</b></p>	<p>L'aide aux investissements peut aller jusqu'à 55 % selon le projet et la taille de l'entreprise.</p>	<p>Opéré par l'ADEME</p>	<p>Conditions d'éligibilité et de financement pour améliorer la performance environnementale :</p> <ul style="list-style-type: none"><li><a href="#">des produits alimentaires</a></li><li><a href="#">des produits et services numériques</a></li><li><a href="#">des produits, procédés et services pour une mode durable</a></li><li><a href="#">des produits et services</a></li></ul>
<p><b>Financement des équipements d'utilisation de Matière première issue du recyclage (MPR)</b></p> <p>Plus de détails <a href="#">ici</a></p>	<p>Aide au financement d'équipements nécessaires à l'adaptation d'une unité de production pour l'incorporation de MPR.</p>	<p>Dispositif ouvert <b>jusqu'à la fin de l'année 2021</b></p>	<p>Taux d'aide maximum de 55% selon la taille de l'entreprise.</p> <p><b>L'opération ne doit pas avoir commencé ou ne doit pas avoir donné lieu à des engagements fermes.</b></p>	<p>Opéré par l'ADEME</p>	<p>Investissements visant à modifier durablement les systèmes de production pour les rendre compatibles avec l'usage de matières premières issues du recyclage (MPR) ou à permettre l'incorporation d'un taux de MPR plus élevé.</p> <p><a href="#">Conditions d'éligibilité et de financement</a></p>



# Transition écologique et décarbonation

Dispositifs	Thématiques	Éléments de calendrier	Aides envisageables	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
<p><b>Études préalables aux investissements de recyclage</b></p> <p>Plus de détails <a href="#">ici</a></p>	<p>Aide au financement d'études de projet d'unité de recyclage de déchets.</p>	<p>Dispositif ouvert <b>jusqu'à la fin de l'année 2021</b></p>	<p>Taux d'aide : 50 à 70 % des dépenses éligibles selon le type d'acteur, Plafond de l'assiette des dépenses éligibles : 50 000 à 100 000 €.</p>	<p>Opéré par l'ADEME.</p>	<p>Priorité aux projets concernant les matières/déchets plastiques, les textiles, les métaux et les déchets du second-œuvre non inertes.</p> <p><a href="#">Conditions d'éligibilité et de financement</a></p>
<p><b>Financement des investissements de recyclage des déchets</b></p> <p>Plus de détails <a href="#">ici</a></p>	<p>Aide à l'investissement dans des unités ou chaînes de préparation d'un matériau / produit / déchet en matière première de recyclage (MPR) qui sera commercialisée en vue de son incorporation dans un produit.</p>	<p>Dispositif ouvert <b>jusqu'à la fin de l'année 2021</b></p>	<p>Taux d'aide maximum de 55 %, selon la taille de l'entreprise.</p> <p><b>L'opération ne doit pas avoir commencé ou ne doit pas avoir donné lieu à des engagements fermes.</b></p>	<p>Opéré par l'ADEME.</p>	<p>Priorité aux projets concernant les matières/déchets plastiques, les textiles, les métaux et les déchets du second-œuvre non inertes.</p> <p><a href="#">Conditions d'éligibilité et de financement</a></p>
<p><b>Financement d'installations de boucles d'eau tempérée géothermiques de production de chaleur et de froid</b></p> <p>Plus de détails <a href="#">ici</a></p>	<p>Aide au financement d'installations de production de chaleur et de froid à partir de boucles d'eau tempérée géothermiques.</p>	<p>Dispositif ouvert <b>jusqu'à la fin de l'année 2021</b></p>	<p>Pour tous les projets et quelle que soit leur taille, l'aide sera déterminée par analyse économique en fonction de la quantité de chaleur EnR&amp;R distribuée.</p> <p><b>L'opération ne doit pas avoir commencé ou ne doit pas avoir donné lieu à des engagements fermes.</b></p>	<p>Opéré par l'ADEME.</p>	<p>L'ADEME peut accompagner les opérations de boucles d'eau tempérée « géothermiques » sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- champ de sondes ;</li> <li>- nappe d'eau souterraine ;</li> <li>- eaux usées (ou effluents en sortie de STEP) ;</li> <li>- eau de mer ou d'eaux de surface.</li> </ul> <p><a href="#">Conditions d'éligibilité et de financement</a></p>



# Transition écologique et décarbonation

Dispositifs	Thématiques	Éléments de calendrier	Aides envisageables	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
<p><b>Installation de production de chaleur biomasse/bois</b></p> <p>Plus de détails <a href="#">ici</a></p>	<p>Aide au financement dans des installations de production de chaleur à partir de biomasse.</p>	<p>Dispositif ouvert <b>jusqu'à la fin de l'année 2021</b></p>	<p>Selon les installations, l'aide sera déterminé par forfait en fonction de la production de chaleur, ou par analyse économique.</p> <p><b>L'opération ne doit pas avoir commencé ou ne doit pas avoir donné lieu à des engagements fermes.</b></p>	<p>Opéré par l'ADEME.</p>	<p>Installations en secteur Entreprise (industriel, agricole et tertiaire) ayant une production de 12001 à 120002 MWh/an biomasse sortie chaudière.</p> <p><a href="#">Conditions d'éligibilité et de financement</a></p>
<p><b>Financement d'installations de récupération de chaleur</b></p> <p>Plus de détails <a href="#">ici</a></p>	<p>Aide au financement d'installations de récupération de chaleur fatale.</p>	<p>Dispositif ouvert <b>jusqu'à la fin de l'année 2021</b></p>	<p>L'aide sera déterminé par analyse économique, basée sur les coûts éligibles du projet et encadrée par deux critères : le taux d'aide maximum et le temps de retour brut (TRB) sur investissement, calculé après aide.</p> <p><b>L'opération ne doit pas avoir commencé ou ne doit pas avoir donné lieu à des engagements fermes.</b></p>	<p>Opéré par l'ADEME.</p>	<p>Périmètre d'éligibilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- système de captage de chaleur</li> <li>- systèmes de remontée du niveau thermique</li> <li>- systèmes de production de froid</li> <li>- systèmes de stockage</li> <li>- transport, la distribution et la valorisation de chaleur</li> </ul> <p><a href="#">Conditions d'éligibilité et de financement</a></p>
<p><b>Financement d'installations de production d'eau chaude solaire</b></p> <p>Plus de détails <a href="#">ici</a></p>	<p>Accompagnement financier pour la réalisation et l'installation de <b>centrales solaires thermiques, de pompes à chaleur solaires et de systèmes solaires combinés</b></p>	<p>Dispositif ouvert <b>jusqu'à la fin de l'année 2021</b></p>	<p>Selon les installations, l'aide sera déterminé en fonction de la production de chaleur, ou par analyse économique.</p> <p><b>L'opération ne doit pas avoir commencé ou ne doit pas avoir donné lieu à des engagements fermes.</b></p>	<p>Opéré par l'ADEME.</p>	<p>Conditions d'éligibilité et de financement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><a href="#">installations solaires thermiques pour la production d'eau chaude en métropole</a></li> <li><a href="#">installations solaires thermiques pour la production d'eau chaude en outre-mer</a></li> <li><a href="#">pour les pompes à chaleur solaire pour la production d'eau sanitaire</a></li> <li><a href="#">installations solaires thermiques pour la production de chauffage et d'eau chaude sanitaire (systèmes solaires combinés)</a></li> </ul>



# Transition écologique et décarbonation

Dispositifs	Thématiques	Éléments de calendrier	Aides envisageables	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
<b>Financement d'investissements de réseaux de chaleur ou de froid</b>  Plus de détails <a href="#">ici</a>	Soutien à l'investissement dans des réseaux alimentés par des énergies renouvelables et/ou de récupération, sur l'extension ou la densification de réseaux de chaleur existant ou sur la création de nouveaux réseaux de chaleur ou de froid.	Dispositif ouvert <b>jusqu'à la fin de l'année 2021</b>	L'aide sera déterminée en fonction de la quantité de chaleur ou de froid EnR&R injectée dans le réseau.  <b>L'opération ne doit pas avoir commencé ou ne doit pas avoir donné lieu à des engagements fermes.</b>	Opéré par l'ADEME.	Opérations éligibles : - Les créations de réseaux de chaleur et de froid - Les extensions de réseaux de chaleur de plus de 300 MWh de chaleur EnR&R par an et 200 mètres linéaires  <a href="#">📄 Conditions d'éligibilité et de financement</a>
<b>Financement d'installations géothermiques de production de chaleur et de froid</b>  Plus de détails <a href="#">ici</a>	Aide à l'investissement dans la réalisation d'installations de production de chaleur et de froid à partir de la géothermie	Dispositif ouvert <b>jusqu'à la fin de l'année 2021</b>	En fonction des installations, l'aide sera déterminée par forfait en fonction de la production de chaleur renouvelable ou par analyse économique.  <b>L'opération ne doit pas avoir commencé ou ne doit pas avoir donné lieu à des engagements fermes.</b>	Opéré par l'ADEME.	Conditions d'éligibilité et de financement : <a href="#">📄 pour les installations de géothermie de surface</a> <a href="#">📄 pour les installations de géothermie profonde</a>



# Transport et mobilité

Dispositifs	Thématiques	Éléments de calendrier	Aides envisageables	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
<p><b>Mobilités routières automatisées, infrastructures de services connectées et bas carbone</b></p> <p>Plus de détails <a href="#">ici</a></p>	<p>Cet AAP vise à soutenir le développement d'une offre souveraine de systèmes, composants et services dans la mobilité routière automatisée, connectée et bas carbone.</p>	<p>AAP ouvert jusqu'au <b>11 janvier 2023</b></p> <p>Deux relèves intermédiaires le 12/01/2022 à 12h et le 15/06/2022 à 12h.</p>	<p>Aides sous la forme de subventions et d'avances remboursables.</p> <p>Coût total du projet : 5 M€ minimum pour grandes entreprises et projets collaboratifs. 2 M€ minimum pour les PME et ETI</p>	<p>Instruction conduite par Bpifrance</p> <p>Contact : <a href="mailto:strategies-acceleration@bpifrance.fr">strategies-acceleration@bpifrance.fr</a></p>	<p>Systèmes et véhicules automatisés et connectés, y compris pilotes de services de mobilité de personnes à l'échelle d'un territoire.</p> <p>Infrastructures routières : maintenance prédictive et équipements intelligents de service à la mobilité routière.</p> <p><a href="#">📄 Cahier des charges</a></p>



# Numérique et télécommunications

Dispositifs	Thématiques	Éléments de calendrier	Aides envisageables	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
<p><b>Cybersécurité – Développement de technologies innovantes critiques</b></p> <p>Plus de détails <a href="#">ici</a></p>	<p>Cet AAP vise à cofinancer des projets de recherche et développement portant sur des briques technologiques innovantes et critiques en cybersécurité.</p>	<p>Dispositif clôt mais prochainement réouvert</p>	<p>Le financement est attribué sous la forme de subventions.</p>	<p>Instruction conduite par Bpifrance</p> <p>Contact : <a href="mailto:grandsdefis@bpifrance.fr">grandsdefis@bpifrance.fr</a> <a href="mailto:aap-technos-cyber.dge@finances.gouv.fr">aap-technos-cyber.dge@finances.gouv.fr</a></p>	<p>Les thématiques proposées s'articuleront autour de 4 axes :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1 - la protection des infrastructures critiques à l'heure des nouveaux usages (OIV/OSE notamment) ;</li><li>2 - la protection des collectivités locales, startups/PME et télétravailleurs ;</li><li>3- la sécurité de l'IoT ;</li><li>4- les briques technologiques critiques spécifiques à certains secteurs clés.</li></ol> <p><a href="#">📄 Cahier des charges</a></p>
<p><b>Solutions souveraines pour les réseaux de télécommunications</b></p> <p>Plus de détails <a href="#">ici</a></p>	<p>Cet AAP a vocation à soutenir les propositions de projets s'inscrivant dans le cadre des axes 2 et 3 de la stratégie d'accélération sur la 5G et les futures technologies de réseaux</p>	<p>Ouvert jusqu'au <b>8 juin 2022</b></p>	<p>Le financement est attribué sous la forme de subventions et d'avances remboursables.</p>	<p>Instruction conduite par Bpifrance</p> <p>Contact : <a href="mailto:strategies-acceleration@bpifrance.fr">strategies-acceleration@bpifrance.fr</a></p>	<p>Les projets pourront porter sur :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- le développement de solutions souveraines pour les réseaux télécoms garantissant un haut niveau de sécurité et de fiabilité</li><li>- le lancement de travaux de R&amp;D amont afin d'anticiper les évolutions de la 5G et l'arrivée de la 6G</li></ul> <p><a href="#">📄 Cahier des charges</a></p>

Dispositifs	Thématiques	Éléments de calendrier	Aides envisageables	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets						
<p><b>Evaluation du bénéfice médical et/ou économique des dispositifs médicaux numériques ou à base d'intelligence artificielle</b></p> <p>Plus de détails <a href="#">ici</a></p>	<p>L'objectif de cet AAP est de soutenir les projets d'évaluation visant à évaluer le bénéfice des dispositifs médicaux numériques ou à base d'intelligence artificielle. Par dispositif médical numérique on entendra tout dispositif médical (DM), dispositif médical implantable actif (DMIA) ou dispositif médical de diagnostic in vitro (DMDIV) dont la composante numérique représente la part prépondérante de l'actif, ou la part prépondérante de la proposition de valeur.</p>	<p>Ouvert jusqu'au <b>2 mars 2022</b></p>	<p>Le financement est attribué sous la forme de subventions. Taux d'aide :</p> <table border="0"> <tr> <td>Grande entreprise</td> <td>40%</td> </tr> <tr> <td>Moyenne entreprise</td> <td>50%</td> </tr> <tr> <td>Petite entreprise</td> <td>60%</td> </tr> </table>	Grande entreprise	40%	Moyenne entreprise	50%	Petite entreprise	60%	<p>Instruction conduite par Bpifrance</p> <p>Contact : <a href="mailto:strategies-acceleration@bpifrance.fr">strategies-acceleration@bpifrance.fr</a></p>	<p>Les projets d'évaluation peuvent porter sur une technologie : qui n'est pas encore sur le marché. Dans ce cas, le porteur du projet devra démontrer que ce développement technologique a été réalisé suivant un système de management de la qualité permettant d'obtenir sa mise sur le marché à l'horizon de la fin de l'étude; ou qui est déjà sur le marché et a déjà obtenu un marquage CE et/ou FDA.</p> <p>Dans les deux cas, le développement technologique du dispositif doit être suffisamment abouti pour mener l'évaluation</p> <p>Les projets peuvent être mono-partenaire ou collaboratif. Dans le cas d'un projet collaboratif, le consortium devra inclure au moins un établissement de santé et l'établissement en charge du développement du dispositif. Cet appel à projets est ouvert à tous types de partenaires : publics et privés.</p> <p><a href="#">📄 Cahier des charges</a></p>
Grande entreprise	40%										
Moyenne entreprise	50%										
Petite entreprise	60%										



# Energie et stockage

Dispositifs	Thématiques	Éléments de calendrier	Aides envisageables	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
<p><b>Solutions et technologies innovantes pour les batteries</b></p> <p>Plus de détails <a href="#">ici</a></p>	<p>L'objet du présent AAP est de poursuivre les efforts permettant de développer une offre nationale, de l'extraction des matériaux stratégiques au recyclage.</p>	<p>Ouvert jusqu'au <b>10 janvier 2023</b></p>	<p>Le financement est attribué sous la forme de subventions et d'avances remboursables.</p> <p>Coûts éligibles et aides précisées dans le cahier des charges.</p>	<p>Instruction conduite par Bpifrance</p> <p>Contact : <a href="mailto:strategies-acceleration@bpifrance.fr">strategies-acceleration@bpifrance.fr</a></p>	<p>Les projets attendus doivent proposer des solutions innovantes en lien avec les thématiques prioritaires décrites ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Composants nécessaires à la fabrication des cellules des batteries lithium-ion ;</li><li>- Nouvelles électrochimies de batteries, réduisant notamment les prélèvements en cobalt et en nickel ;</li><li>- Procédés de fabrication et de reconditionnement des batteries ;</li><li>- Systèmes et packs batteries innovants.</li></ul> <p><a href="#">📄 Cahier des charges</a></p>
<p><b>Hydrogène vert – Briques technologiques et démonstrateurs</b></p> <p>Plus de détails <a href="#">ici</a></p>	<p>Cet AAP vise à développer ou améliorer les composants et systèmes liés à la production et au transport d'hydrogène, pour des applications de transport ou de fourniture d'énergie.</p>	<p>Ouvert jusqu'au <b>31 décembre 2022</b></p>	<p>Le financement est attribué sous la forme de subventions et d'avances remboursables.</p> <p>Coûts éligibles et aides précisées dans le cahier des charges.</p>	<p>Instruction conduite par l'ADEME</p> <p>Contact : <a href="mailto:aap.h2@ademe.fr">aap.h2@ademe.fr</a></p>	<p>Les projets devront s'inscrire dans au moins un des quatre axes présentés ci-après :</p> <p>Axe 1 - Briques technologiques : composants et systèmes innovants</p> <p>Axe 2 - Pilotes (ou premières commerciales) innovants industriels et réseaux, fourniture temporaire ou localisée d'énergie</p> <p>Axe 3 - Conception et démonstration de nouveaux véhicules</p> <p>Axe 4 - Grands démonstrateurs d'électrolyse</p> <p><a href="#">📄 Cahier des charges</a></p>



# Energie et stockage

Dispositifs	Thématiques	Éléments de calendrier	Aides envisageables	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
<p><b>Solutions innovantes pour la gestion des matières et déchets radioactifs et la recherche d'alternatives au stockage géologique profond</b></p> <p>Plus de détails <a href="#">ici</a></p>	<p>Le présent appel à projets vise donc à poursuivre les travaux de recherche menés autour des déchets radioactifs en vue d'améliorer et d'optimiser leurs solutions de gestion.</p>	<p>Ouvert jusqu'au <b>1<sup>er</sup> mars 2022</b></p>	<p>Le financement est attribué sous la forme de subventions et d'avances remboursables.</p> <p>Coûts éligibles et aides précisées dans le cahier des charges.</p>	<p>Instruction conduite par Bpifrance en lien avec l'Andra.</p> <p>Contact : <a href="mailto:strategies-acceleration@bpifrance.fr">strategies-acceleration@bpifrance.fr</a></p>	<p>Les projets doivent s'inscrire dans une des trois thématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Thématique 1 : Optimisation de la gestion des déchets et meilleure structuration des filières de gestion</li><li>- Thématique 2 : Valorisation des matières radioactives</li><li>- Thématique 3 : Solutions alternatives au stockage géologique profond</li></ul> <p><a href="#">📄 Cahier des charges</a></p>



Dispositifs	Thématiques	Éléments de calendrier	Aides envisageables	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
<p><b>Démonstrateur de la ville durable : habiter la France de demain</b></p> <p>Plus de détails <a href="#">ici</a></p>	<p>Cet AMI vise la création d'un réseau national de démonstrateurs, à l'échelle d'îlots ou de quartiers, illustrant la diversité des enjeux de transition écologique et de développement durable des espaces urbains.</p>	<p>Prochaine vague prévue au 1er semestre 2022.</p>	<p>Les lauréats de l'AMI pourront bénéficier d'une phase d'incubation du projet d'une durée de 36 mois maximum soutenue financièrement et techniquement par l'Etat.</p>	<p>Instruction conduite par la <a href="#">Caisse des dépôts (Banque des territoires)</a> et par l'Anru pour les projets situés dans les quartiers NPNRU.</p> <p>Contact : <a href="mailto:support@achatpublic.com">support@achatpublic.com</a></p>	<p>Les innovations proposées peuvent embrasser une acception large et globale : innovation technique et technologique, de modèle économique, organisationnelle et de gouvernance, d'information et de communication, nouvelles formes d'usages et services, d'interaction sociales et de coopérations.</p> <p><a href="#">📄 Cahier des charges</a></p>
<p><b>Industrialisation de produits et systèmes constructifs bois et autres produits biosourcés</b></p> <p>Plus de détails <a href="#">ici</a></p>	<p>Cet AAP s'inscrit dans la stratégie d'accélération « Ville Durable et Bâtiments innovants » dont un des objectifs est de soutenir la massification de la construction et de la rénovation bois et d'anticiper une montée en charge de la construction bois et biosourcée.</p>	<p>Ouvert jusqu'au <b>14 octobre 2022</b></p> <p>Prochaine clôture intermédiaire le 15 février 2022.</p>	<p>Le financement est attribué sous la forme de subventions et d'avances remboursables.</p> <p>Coûts éligibles et aides précisées dans le cahier des charges.</p>	<p>Instruction conduite par l'ADEME</p> <p>Contact : <a href="mailto:aap.batiment@ademe.fr">aap.batiment@ademe.fr</a></p>	<p>Cet AAP a pour objet de faire émerger des solutions :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) de production de gros-œuvre et de second œuvre dans le bâtiment (panneaux de process et contreplaqué, poutres et poutres en I, lamellé-collé, bois aboutés et contre-collés, parois extérieures et intérieures, menuiseries, sols...);</li> <li>2) de préfabrication d'éléments constructifs en bois, ou autres matériaux biosourcés.</li> </ol> <p><a href="#">📄 Cahier des charges</a></p>
<p><b>Mixité pour la construction bas carbone</b></p> <p>Plus de détails <a href="#">ici</a></p>	<p>Cet AAP s'inscrit dans la stratégie d'accélération « Ville Durable et Bâtiments innovants » dont un des objectifs est de soutenir la massification de la construction et de la rénovation bois et d'anticiper une montée en charge de la construction bois et biosourcée et géosourcée.</p>	<p>Ouvert jusqu'au <b>14 octobre 2022</b></p> <p>Prochaine clôture intermédiaire le 15 février 2022.</p>	<p>Le financement est attribué sous la forme de subventions et d'avances remboursables.</p> <p>Coûts éligibles et aides précisées dans le cahier des charges.</p>	<p>Instruction conduite par l'ADEME</p> <p>Contact : <a href="mailto:aap.batiment@ademe.fr">aap.batiment@ademe.fr</a></p>	<p>Cet AAP a pour objectif d'inciter au développement des solutions mixtes, ie. des combinatoires associant les matériaux biosourcés/géosourcés à d'autres matériaux (béton, acier, verre, ...) et/ou avec d'autres bio et géosourcés et plus globalement aux solutions constructives du second œuvre (réseaux, câblage, étanchéité...).</p> <p><a href="#">📄 Cahier des charges</a></p>



# Alimentation & systèmes et équipements agricoles

Dispositifs	Thématiques	Éléments de calendrier	Aides envisageables	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
<p><b>Besoins alimentaires de demain</b></p> <p>Plus de détails <a href="#">ici</a></p>	<p>Le présent AAP s'inscrit dans le cadre de la stratégie d'accélération « alimentation durable et favorable à la santé » qui a pour objectif de permettre au secteur alimentaire de capter l'ensemble de son potentiel économique tout en accélérant sa mutation en remettant au centre des préoccupations les enjeux de durabilité et de santé.</p>	<p>Ouvert jusqu'au <b>8 juin 2022</b></p>	<p>Le financement est attribué sous la forme de subventions et d'avances remboursables.</p>	<p>Instruction conduite par Bpifrance, le cas échéant par l'ADEME ou FranceAgriMer.</p> <p>Contact : <a href="mailto:strategies-acceleration@bpifrance.fr">strategies-acceleration@bpifrance.fr</a></p>	<p>Les projets soutenus devront in fine augmenter l'offre de produits alimentaires et ingrédients :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Favorables en matière de santé ;</li><li>- De nutrition préventive ;</li><li>- A recette ciblée ou simplifiée ;</li><li>- Issus de démarches environnementales supérieures ;</li><li>- Issus de circuits courts et bénéficiant d'une traçabilité.</li></ul> <p><a href="#">📄 Cahier des charges</a></p>
<p><b>Innover pour réussir la transition agroécologique</b></p> <p>Plus de détails <a href="#">ici</a></p>	<p>Le présent AAP s'inscrit dans le cadre de la stratégie d'accélération « systèmes agricoles durables et équipements agricoles contribuant à la transition écologique » qui a pour objectif de répondre aux enjeux de transition agroécologique, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'adaptation au changement climatique et de gestion des aléas en agriculture.</p>	<p>Ouvert jusqu'au <b>16 juin 2022</b></p>	<p>Le financement est attribué sous la forme de subventions et d'avances remboursables.</p>	<p>Instruction conduite par Bpifrance, le cas échéant par l'ADEME ou FranceAgriMer.</p> <p>Contact : <a href="mailto:strategies-acceleration@bpifrance.fr">strategies-acceleration@bpifrance.fr</a></p>	<p>Les thématiques d'intervention prioritaires sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Développer des équipements agricoles intelligents et connectés (matériel et immatériel) ;</li><li>- Remplacer ou limiter le recours aux intrants fossiles ou de synthèse par une mobilisation de solutions fondées sur la nature, de produits d'origine biologique ou d'organismes vivants ;</li><li>- Valoriser la diversité des ressources génétiques à travers une sélection génétique et variétale améliorée et la sélection de populations hétérogènes.</li></ul> <p><a href="#">📄 Cahier des charges</a></p>



# Aéronautique et spatial

Dispositifs	Thématiques	Éléments de calendrier	Aides envisageables	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
<p><b>Plan nanosatellites : concepts scientifiques et technologiques innovants</b></p> <p>Plus de détails <a href="#">ici</a></p>	<p>Le présent AAP vise à accélérer la démonstration de la faisabilité technique de concepts les plus innovants dans le domaine des nano-satellites, susceptible d'ouvrir de nouvelles perspectives pour leur utilisation dans des applications scientifiques, institutionnelles ou commerciales.</p>	<p>Ouvert jusqu'au <b>1<sup>er</sup> mai 2022</b></p>	<p>Le financement est attribué sous la forme de subventions.</p> <p>Taux d'aides en fonction de la taille de l'entreprise précisés dans le cahier des charges.</p>	<p>Instruction conduite par le CNES.</p> <p>Les renseignements cet AAP pourront être obtenus auprès du CNES via sa <a href="#">plateforme</a>.</p>	<p>Les projets attendus dans le cadre de cet AAP sont des études de faisabilité technique, visant à valider une technologie ou un concept innovant applicable à des nano-satellites. Ces études de faisabilité technique correspondent à des travaux de recherche et développement permettant de faire progresser un concept innovant à un niveau de maturité technologique supérieur.</p> <p><a href="#">📄 Cahier des charges</a></p>



# Innovation

Dispositifs	Thématiques	Éléments de calendrier	Aides envisageables	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
<p><b>Appel à projets i-Démo</b></p> <p><b>Soutien aux projets structurants de R&amp;D</b></p> <p>Plus de détails <a href="#">ici</a></p>	<p>Cet AAP est générique ; il vise des retombées économiques et technologiques directes sous forme de nouveaux produits, services et technologies, des retombées environnementales et sociales et des retombées indirectes en termes de structuration durable de filières.</p>	<p>Ouvert jusqu'au <b>03 mai 2022</b></p>	<p>Le financement est attribué sous la forme de subventions et d'avances remboursables.</p>	<p>Instruction conduite par Bpifrance, le cas échéant l'ADEME ou FranceAgriMer, en lien avec les experts ministériels.</p> <p>Contact : <a href="mailto:idemo@bpifrance.fr">idemo@bpifrance.fr</a></p>	<p>La réalisation de ces projets peut comporter des phases de recherche industrielle ainsi que des phases de développement expérimental, préalables à la mise sur le marché. Les développements plus particulièrement visés dans le cadre de cet appel à projets permettent d'atteindre, lorsque cette échelle est applicable, un niveau de TRL4 compris entre 7 et 9 et se fondent sur des travaux antérieurs d'un niveau de TRL compris entre 4 et 6.</p> <p><a href="#">📄 Cahier des charges national</a></p> <p><a href="#">📄 Cahier des charges européen</a></p>
<p><b>Appel à manifestation d'intérêts « CORIMER 2022 »</b></p> <p>Plus de détails <a href="#">ici</a></p>	<p>Le présent AMI vise à soutenir des projets de R&amp;D portés par des entreprises de la filière des industriels de la mer, petites, moyennes ou grandes, seules ou associées au sein d'un consortium.</p>	<p>Ouvert jusqu'au <b>29 mars 2022</b></p>	<p>Le financement est attribué sous la forme de subventions et d'avances remboursables.</p>	<p>Opéré par le CORIMER, le Secrétariat Général pour l'Investissement et le Secrétariat Général de la Mer.</p> <p>Contact : <a href="mailto:cori@bpifrance.fr">cori@bpifrance.fr</a></p>	<p>Axe 1 - Nouveaux matériaux et chantiers intelligents (<a href="#">feuille de route</a>)</p> <p>Axe 2 - Bateaux intelligents et systèmes autonomes (<a href="#">feuille de route</a>)</p> <p>Axe 3 - Décarbonation et navires écologiques (<a href="#">feuille de route</a>)</p> <p>Axe 4 - Industrie offshore de nouvelle génération (<a href="#">feuille de route</a>)</p> <p><a href="#">📄 Cahier des charges</a></p>

## Contact

[communication@franceindustrie.org](mailto:communication@franceindustrie.org)

## Aides aux entreprises

<https://www.aides-entreprises.fr>

<https://place-des-entreprises.beta.gouv.fr>

<https://www.relanceindustrie-cticpde.fr>